

## Argentine : première application de la loi sur l'identité de genre

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [Jeanne Smits](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 9 juin 2012



*A la sortie du bureau de l'état civil...*

Cinq transsexuels ont obtenu la modification de leur état civil en Argentine en application de la loi d'identité de genre entrée en vigueur dans ce pays depuis un mois. Ils sont les premiers à profiter des nouvelles dispositions qui permettent d'inscrire le « genre » selon l'identité ressentie et non d'après des critères objectifs ; la modification se fait par une reformulation du certificat de

naissance. Les cinq intéressés ont fait savoir qu'ils avaient vécu l'événement comme « une nouvelle naissance ».

Les cinq certificats ont été délivrés à Buenos Aires, quatre à des hommes qui se sentent femmes et un à une femme qui se sent homme. La démarche ne requiert que l'expression de la volonté du demandeur et s'applique donc aussi bien aux transsexuels qu'aux travestis, et leur ouvre tous les droits, notamment matrimoniaux, selon le nouveau genre inscrit à leur état civil.

Aucune autre démarche ou formalité n'est exigée : pas de procédure médicale, pas de passage obligé devant le psychologue, pas de complications juridiques...

Les associations LGBT argentines se réjouissent bien entendu en soulignant que la loi de leur pays est la plus « avancée » du monde entier, appelant à ce qu'elle soit désormais imitée dans le reste du monde. La procédure étant ouverte aux migrants, elles appellent les « trans » des autres pays à venir changer d'identité en Argentine.

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?  
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)**

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)